

Bachelor Distrimanager

Objectifs

Le responsable de centre de profit en distribution est un manager, cadre ou agent de maîtrise faisant partie du comité de direction, garant de la stratégie de l'enseigne. Dans son magasin, il encadre anime et fait grandir professionnellement une équipe de vendeurs et/ou de responsables de rayons pour réaliser les objectifs fixés en comité de direction. Il est responsable du chiffre d'affaires, de la marge, des stocks de son secteur. Il se tient informé du marché et propose à sa clientèle des produits adaptés à sa demande.

Entreprises d'accueil

En structures du secteur de la grande distribution ou distribution spécialisée des domaines :

- Alimentaire.
- Textile et sport.
- Jardinerie.
- Bricolage.
- Animalerie.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Niveau 5 validé (BTS ou BTSA validé ou équivalent).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme 264 312 02
Code RNCP 29441

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3.

Durée de la formation

630 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

Semaines complètes adaptées à la saisonnalité des entreprises d'accueil.

Coordonnées de l'UFA



ISETA-ECA

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
secretariatalternance@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Contenu de formation

Matières
Module A : Audit de rayon
Module B : Méthodologie et conduite de projets
Module 1 : Optimiser et organiser le travail
Module 2 : Recruter, former et évaluer son équipe
Module 3 : Animer et motiver son équipe
Module 4 : Optimiser la stratégie commerciale de son entreprise
Module 5 : Savoir adapter son offre (Accroître la fidélisation client)
Module 6 : Intensifier la relation client
Module 7 : Professionnaliser et négocier les achats
Module 8 : Anglais commercial
Module 9 : Gérer la performance économique (Gérer les flux commerciaux)
Module 10 : Piloter son activité (Gérer la performance économique)
Module 11 : Maitriser la veille documentaire et réglementaire sur les produits/marchés
Module 12 : Savoir appliquer la réglementation en tenant compte des spécificités techniques

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Bloc 1 : Management			
• Etude de cas	10	CCF	Écrit
• Diagnostic ressources humaines écrit	10	CCF	Dossier écrit
• Diagnostic ressources humaines oral + analyse de la posture managériale	10	CCF	Oral
Bloc 2 : Commerce			
• Diagnostic commercial du centre de profit	10	CCF	Dossier écrit
• Conduite d'une animation ou d'un événement commercial oral de restitution	10	CCF	Oral
• Conduite d'une animation ou d'un événement commercial note tuteur	10	CCF	Pratique (note tuteur)
Bloc 3 : Gestion			
• Diagnostic économique	10	CCF	Oral
• Etude de cas : optimisation de la gestion commerciale au sein du secteur	10	CCF	Écrit
Bloc 4 : Produit/marché			
• Diagnostic d'une famille de produit du secteur/magasin incluant le dossier de presse	5 et 5	CCF	Dossier écrit et Oral
• Etude de cas réglementation	10	CCF	Écrit
Bloc 5 : Projet			
• Audit de rayon	40	Epreuve terminale	Pratique et Oral (en magasin neutre)
• Mémoire professionnel	20	Epreuve terminale	Dossier écrit Oral (devant un jury pro.) Pratique (note tuteur)
	35		
	5		

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Obtention du titre :

- Obtenir au moins 10/20 à au moins 3 des 4 premiers blocs présentés ci-dessus ; le bloc éventuel non validé doit avoir une note supérieure à 8/20.
- Le bloc 5 doit obtenir une note supérieure à 10/20
- La moyenne générale des notes obtenues pour les 5 blocs doit être égale ou supérieure à 10/20.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, la candidat obtient une validation partielle du titre. Il devra se présenter à une session ultérieure pour remplir toutes les conditions le bénéfice d'un bloc de compétence validé est conservé sans durée limitée.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite d'études possible en master. Toutefois, l'apprentissage étant conçu comme un tremplin pour la vie professionnelle, la majorité des apprentis sont embauchés à l'issue de leur formation.

Débouchés professionnels :

Le Responsable de Centre de profit en Distribution est un salarié membre de l'équipe d'encadrement d'un magasin à prédominance alimentaire (supermarché, hypermarché), d'une jardinerie, d'une animalerie ou d'une grande surface de bricolage et d'aménagement de l'habitat.

- Chef de rayons.
- Chef de secteur.
- Adjoint de direction.
- Manager métier.
- Responsable d'univers.
- Responsable de rayons.

98% des titulaires du titre sont employés dont 70% en poste de manager en distribution.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 11 132 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (Augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une Licence professionnelle (Bac+3) : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	05/10/2020	03/09/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : SIBRA.
- Transports scolaires : LHISA Ligne 51 et 52.
- Gare TGV Ter à proximité : Gare Annecy.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Appartenance au réseau d'établissements du CNEAP dispensant cette formation

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salle informatique.
- CDI dématérialisé.

Coordonnées de l'UFA



ISETA-ECA

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
secretariatalternance@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026